

INFOS MAIRIE ET M DIATH QUE :

MAIRIE : Modification des horaires d'ouverture de l'accueil de LA MAIRIE   compter du lundi 6 d cembre

D sormais, l'accueil au public sera ouvert : **les Lundis -mercredi et Vendredis de 9 h   12 h et de 14 h   17 h et les mardis jeudis et Samedis de 9 h   12 h. FERMETURE de l'accueil et du standard les mardis apr s-midi et jeudis apr s-midi**

M DIATH QUE : Par d cret n 2021-1059 du 7 Ao t 2021, le pass sanitaire s'applique   toutes les m diath ques. **Les lecteurs doivent se munir de leur pass sanitaire * - OUVERTURE les Mardis 16 h 30   19 h 00 - Mercredis 10 h   12 h 30 et 14h 30   18 h - Samedis 10 h   12 h 30.**

Fermeture du jeudi 23 D cembre au lundi 3 janvier 2022 inclus R ouverture Mardi 4 janvier 2022   16 h 30

Nous vous remercions de respecter,   l'int rieur de ces lieux, le port du masque, l'utilisation du gel en entrant et les distances n cessaires pour  viter la propagation du virus.

COVID 19 - mesures en vigueur susceptibles d' voluer ...

COVID19

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
dans les communes de plus de 5 000 habitants du Morbihan
entre le vendredi 19h et le dimanche 22h
  compter du 1^{er} d cembre 2021 et jusqu'au 8 janvier 2022 inclus
- par arr t  pr fectoral du 30 novembre 2021 -

Dans les agglom rations* des communes de plus de 5 000 habitants, le port du masque est obligatoire pour toute personne de 11 ans et plus du vendredi 19h au dimanche 22h.

Communes du Morbihan de plus de 5 000 habitants
Lorient - Vannes - Lanester - Ploemeur - Hennebont - Pontivy - Auray - Guidel - Saint-Av  - Plo rmel - S n  - Qu ven - Larmor-Plage - Theix-Noyal - Sarzeau - Languidic - Questembert - Pluvigner - Brech - Caudan - Kervignac - Ploeren - Inzinzac-Lochrist - Guer - Baud - Plescop - Arradon - Elven - Plouay - Pluneret - Riantec - Plouhinec - Grand-Champ - Muzillac

La commune de Colpo n'est pas concern e par les mesures ci-dessus, mais reste concern e par les mesures ci-dessous :

Pour toutes les communes du Morbihan, le port du masque est obligatoire

Sur tous les march s de plein air, les march s de No l, les brocantes, les braderies ... ainsi que les ventes aux d ballage et ce pendant toute la dur e de l' v nement

Aux abords, dans un rayon de 50 m tres des gares routili res, ferroviaires et maritimes aux heures d'arriv e et de d part des transports en commun

Dans les mus es et salles d'expositions temporaires, les biblioth ques, les  tablissements de culte lorsqu'ils accueillent des activit s culturelles...

Dans les bars et restaurants lors des d placements   l'int rieur de l' tablissement

Pour toute personne participant   un rassemblement revendicatif, culturel, sportif ou festif organis  sur la voie publique, qui n'est pas soumis   l'obligation du passe sanitaire, pour lequel le respect d'une distanciation de deux m tres entre les participants est possible en raison notamment du nombre de participants

Aux abords, dans un rayon de 50 m tres, des  coles, collages et lyc es

Les salles de jeux, escape-games, casinos, les chapiteaux, tentes et structures, les f tes foraines...

Dans les salles de conf rences, de r unions... Les salles de concerts et de spectacles... Les salles   usages multiples, sauf lors de la pratique 'une activit  physique ou sportive, les cin mas, les foires et salons, les mus es...

Dans toute file d'attente constitu e sur l'espace public

Dans les  tablissements sportifs clos et/ou couverts, sauf lors de la pratique d'une activit  physique ou sportive...

Toute l'info sur www.morbihan.gouv.fr

QU'EST-CE QUE LE PASS SANITAIRE ? QUE DOIT ON PR SENTER ?

-     compter du 15 d cembre, les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccin es avec le vaccin Janssen devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur « pass sanitaire » soit prolong .
- Depuis le 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antig niques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du « pass sanitaire ».

Le pass sanitaire consiste en la pr sentation, num rique (TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les 3 suivantes :

- Vaccination, sch ma vaccinal complet
 - 7 jours apr s la 2e injection pour les vaccins   double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca) ;
 - 28 jours apr s l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
 - 7 jours apr s l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un ant c dent de Covid (1 seule injection).
- Depuis le 29 novembre 2021, seuls les tests PCR et antig niques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du « pass sanitaire ».
- R sultat d'un test RT-PCR ou antig nique positif attestant du r tablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

L'assistante sociale tiendra sa permanence le **VENDREDI 17 D CEMBRE matin**
Uniquement sur rendez-vous
au 02-97-69-57-77

Animations à la Médiathèque

Dans le cadre du programme **Déclic tribu**, en partenariat avec GMVA, la médiathèque organise une animation musicale :

« Chants du Brésil » le samedi 22 janvier à 11 h 00
Celle-ci est gratuite et ouverte aux 4-7 ans
Inscription obligatoire auprès de la médiathèque :

02 97 66 33 46 ou mediatheque@colpo.fr

D'autre part, la médiathèque accueillera une expo photos de l'association **CHERCHEURS D'IMAGES** de Grand-Champ

DU 06/01/22 AU 12/02/22 sur le Thème :
« quelque part dans le monde »

INAUGURATION DU 9^{ème} ESPACE ARBORÉ DU SOUVENIR FRANÇAIS DANS LE MORBIHAN

Le 19 novembre dernier, en présence de membres de l'Unacita et du Souvenir Français, le Maire a inauguré l'Espace arboré de Colpo.

8 arbres ont été plantés en mémoire des poilus colpéens morts pour la France au cours de la Guerre 1914-1918.

L'espace arboré se situe derrière le cimetière.

Les enfants des 2 écoles ont participé à la plantation des arbres du souvenir.

ARRIVEE DE 2 NOUVEAUX AGENTS DANS LES SERVICES DE LA MAIRIE

Mme Anastasia POMMÉ a rejoint, le 2 novembre dernier, les services techniques en qualité d'agent des espaces verts, de la propreté urbaine et de la voirie.

M. Eric CARIO remplace, depuis le 2 novembre, Mme Josiane QUILLERÉ, partie en retraite, sur le poste d'Accueil, Urbanisme, Etat civil et CCAS.



ALSH

A NOTER : L'ALSH sera fermé pendant les vacances de Noël

Programmes des mercredis de janvier à février

Tagadas 3-5 ans

- 5 JANVIER : Afrique – Jeux de piste africains – Les animaux de la savane
- 12 JANVIER : Amérique – Tambour indien « le poumon de la terre » - Carnaval de Rio (viens déguisé !)...
- 19 JANVIER : Asie et Océanie – Origami – Fresque tortues – Poupées russes
- 26 JANVIER : Cuisine du Monde – Randonnée à travers l'Europe – Yoga
- 02 FEVRIER : Europe – Ludothèque – Jeux des « 'Continents box)

Wakais 6-8 ans et 9-11 ans

- 5 JANVIER : Représente-toi le monde – Création masques africains – Créer ton jeu l'awalé
- 12 JANVIER : Fabrique ton jeu de 7 familles – Jeu sur les différences – Grand jeu « ruée vers l'or »
- 19 JANVIER : Challenge Tangram – Les ombres chinoises – Jeu sportif « 'kho kho »
- 26 JANVIER : Cuisine du Monde – décore ta salle – Tour de France à vélo (apporter vélo et casque)
- 02 FEVRIER : jeu « les chapeaux des pays – origami poupées russes – Jeux des « 'Continents box)

-A PRÉVOIR : gourde d'eau, KWay –

Pour toute information ou inscription : contactez l'équipe de l' **ALSH** : 37 Avenue de la princesse 56390 Colpo
02 97 66 89 49 / 06 34 08 68 54 - alsh@lespep56.com

L'Espace Jeunes de Colpo va au concert d'Hoshi le vendredi 29 avril à Nantes !

Plusieurs actions sont prévues pour autofinancer les billets des jeunes de 11 à 15 ans intéressés. Rdv les mercredis 1^{er} et 8 Décembre à l'Espace Jeunes de 14h à 17h !

Mercredi 14 décembre, à l'occasion des fêtes de fin d'année, un moment convivial sera organisé à l'ALSH de Colpo de 17h à 19h.

Une vente de gâteaux et de créations sera proposée par les collégien.ne.s de l'Espace Jeunes, ainsi que certain.e.s CM2.

Les fonds récoltés par cette vente serviront à financer l'achat des billets de concert des jeunes investis dans l'action. Participez à les aider en déposant un gâteau à l'ALSH le mardi 14 Décembre entre 7h et 11h30 ou entre 15h30 et 16H30.

Venez nombreux et nombreuses !! »

L'ESPACE JEUNES DE COLPO VA AU CONCERT D'HOSHI



Tu as entre 11 et 14 ans ?
Tu veux venir ?
Participe aux actions pour payer ton billet!

RDV les mercredis
24/11
1/12
8/12
à l'Espace Jeunes
(de 14 à 17h/gratuit)

RENSEIGNE TOI!

 [espace.jeunes.colpo](https://www.instagram.com/espace.jeunes.colpo)
espace.jeunes.colpo@lespep56.com



La Municipalité de Colpo s'engage pour plus de sobriété énergétique

Engagée dans la transition écologique, la Commune de Colpo poursuit le chantier amorcé en 2020 d'amélioration thermique, du groupe scolaire le Petit Prince, responsable à lui seul de 45 % des émissions de CO₂ de l'ensemble du parc immobilier communal. Afin d'améliorer l'efficacité du bâtiment qui abrite l'école primaire, des travaux d'isolation ont été entrepris en plus du remplacement des huisseries de la façade principale. Les anciennes chaudières (Fioul et gaz Propane) ont ensuite été remplacées par une chaufferie centrale qui utilise les granulés de bois comme source d'énergie. Celle-ci alimente depuis octobre 2021, grâce à deux nouveaux réseaux de chaleur, l'école maternelle, l'école élémentaire, et la Maison des Associations qui abrite la Poste ainsi que les Archives. **Grâce aux travaux d'amélioration thermique du bâti** et à l'utilisation du **bois énergie**, les émissions devraient être réduites de manière très significative ; Ainsi on aura divisé par dix les émissions annuelles équivalentes en CO₂.

Ce projet a été appuyé par le **Fonds Chaleur de l'ADEME** porté par l'agglomération. Ce dispositif s'adresse aux collectivités, ainsi les porteurs de projet peuvent bénéficier d'un accompagnement technique et d'aides aux investissements. Sur un coût total de 148 811€HT, Colpo a ainsi bénéficié d'une aide de 62 844€ de l'ADEME, de 19 500€ du **Département** et de 14 386€ via le contrat de partenariat 2014-2020 **Région Bretagne et Golfe du Morbihan – Vannes agglomération**.

Opération réalisée avec le soutien financier de :



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





Photo : vue de la façade du nouveau bâtiment, chaufferie centrale-groupe scolaire le Petit Prince

TRANSITION *energetique*

Le programme de Rénovation énergétique et optimisation de notre patrimoine bâti énergivore se poursuit en 2022, il concerne **l'amélioration thermique du bâti** de la Cantine scolaire, le Groupe scolaire le Petit Prince et la Mairie, dans le cadre du **Plan FRANCE RELANCE**, ainsi que les aides aux investissements via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (**DETR**), et le Programme de Solidarité Territorial (**PST**) du Conseil départemental du Morbihan.

Opérations réalisées avec le soutien financier de :

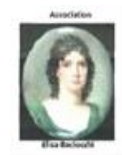


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACTIVITÉS AU CLUB ÉLISA BACIOCCHI



- **Samedi 11 décembre** : 14h -- Tarot et belote – Salle de motricité
- **Mardi 14 décembre** : 14h – Concours de belote – Espace Camerata)
- **Mercredi 15 décembre** : 14h – après-midi récréatif : Loto de Noël – Espace Camerata
- **Samedi 18 décembre** : 14h -- Tarot et belote – Salle de motricité

(Pass sanitaire et masque obligatoire pour toutes ces activités)

RAPPEL - A.V.P.C. – CLUB ELISA Boîte aux lettres du Père Noël

L'A.V.P.C et le Club Elisa Baciocchi informent les parents des enfants colpéens que la boîte aux lettres destinée au Père Noël est installée sous le kiosque jusqu'au 16 Décembre inclus.

Les enfants de COLPO et ceux qui sont scolarisés à COLPO sont invités à y déposer leurs lettres. Les parents veilleront à inscrire le nom, prénom et adresse de l'enfant dans le courrier. Les réponses seront assurées par le Père Noël et chaque enfant recevra son courrier à domicile. Les assistantes maternelles sont invitées à y participer.



FÊTE DE Noël

12 DÉCEMBRE 2021 – COLPO
COUR DE L'ÉCOLE - A PARTIR DE 14H30

POUR L'ÉCOLE NOTRE DAME DE KERDROGUEN

CHANTS DES ENFANTS
VIN CHAUD * CHOCOLAT CHAUD
CRÊPES ET GÂTEAUX DE NOËL
TOUR EN CALÈCHE * PHOTO AVEC LE PÈRE NOËL
DES SURPRISES POUR PETITS ET GRANDS

CONCOURS du PULL DE NOËL le plus MOCHE

organisée par **APEL NOK**

VENTE DE SAPINS

L'association de l'Hospitalité Diocésaine vendra des sapins, au profit des malades, le samedi 11/12 et le dimanche 12/12 de 9 h à 12 h
Face à la boulangerie – Avenue de la Princesse



LA SUPERETTE VIVECO – RECHERCHE UN(e) EMPLOYÉ(E)

Pour débiter, il est proposé un travail de 15h/semaine pour un(e) employé(e) de commerce polyvalent(e).
les jours de travail seront à définir ensemble, (probablement mardi, mercredi et/ou jeudi).
Le salaire sera fixé suivant la convention collective et l'expérience de la personne auquel pourrait s'ajouter une mutuelle si la personne le souhaite.
Les tâches seront les suivantes :
Contact avec la clientèle, contrôle des livraisons, mise en rayon liquides, épicerie, et frais, balisage, etc...
Aucune expérience n'est exigée, la motivation, la capacité d'adaptation et le sens de l'organisation seront essentiels.
Contact : Mme Béatrice ROUGIE – 02 97 66 82 35



AMPER RECRUTE
DES AIDES À DOMICILE

Entretien du logement - Aide à la toilette - Courses - Repas

Sur tout le Morbihan !

POUR LES VACANCES DE NOËL

*Rejoignez nous ! Postulez !
On compte sur vous !*

02 97 46 56 11
rh@amper-asso.fr



GMVA --LES AMENAGEMENTS DU BOCAGE REPRENENT



Pour la 3^{ème} année consécutive, des travaux d'aménagements bocagers (haies, talus) vont être réalisés chez 12 agriculteurs(trices) répartis dans 8 communes de l'agglomération (Arradon – Brandivy – Colpo - Grand Champ – Locqueltas – Plaudren – Plougoumelen – Vannes) En effet, dans le cadre de ses compétences liées au grand cycle de l'eau, l'agglomération entreprend des travaux de préparation du sol, de plantation et de création de billons. L'objectif est multiple : ralentir le vent, limiter l'érosion des sols et favoriser l'infiltration des eaux de pluies dans le sol. Ce sont 12 km d'aménagements bocagers qui vont être ainsi réalisés. Ces aménagements sont financés via le programme Breizh Bocage et les fonds européens du FEADER, de la région Bretagne, du Conseil départemental et de l'agglomération.

GMVA ORGANISE LA 1^{ÈRE} EDITION DES TROPHÉES DE L'ÉCO

Afin de mettre en valeur le dynamisme économique local, l'agglomération décernera en janvier 2022, ses premiers « Trophées de l'éco ».

Trois thématiques seront mises en lumière : esprit durable, esprit d'équipe et esprit novateur.

Ces trophées donnent l'occasion aux entreprises du territoire de faire connaître leurs initiatives, de valoriser leurs activités et leurs stratégies, de promouvoir leurs équipes, mais également d'affirmer leur appartenance au territoire.

A savoir : candidature à déposer avant le 15 décembre sur le site de l'agglomération dédié aux entreprises : www.entreprendre-golfedumorbihan-vannes.bzh



LES DEMANDES D'URBANISME BIENTÔT EN LIGNE

A partir du 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront se faire sur le site de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération. Qu'il s'agisse d'une simple déclaration, d'un dépôt de permis de construire ou d'un projet d'aménagement ou de démolition, les usagers pourront déposer leur dossier par voie électronique. Comme pour une demande papier, un instructeur assurera le suivi en ligne du dossier en lien avec la mairie concernée. Simple, rapide et efficace, ce nouvel outil numérique permettra un suivi en temps réel de l'avancement de son dossier. Si ce nouveau service en ligne est accessible aux professionnels depuis le printemps 2021, il sera désormais ouvert à tous. Un virage numérique qui coïncide avec les ambitions gouvernementales de simplifier et de moderniser les services publics dans le pays. Toutes les demandes peuvent se faire sur le site golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh



Loc'h info services élargit ses horaires

Pour mieux s'adapter aux horaires de travail des usagers et répondre à leurs besoins, le Loc'h info services intensifie ses plages d'ouverture au public. Les nouveaux horaires sont désormais :

Lundi : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h

Mardi : 12h30 – 18h30

Mercredi : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h

Jeudi : 13h30 – 17h

Vendredi : 9h – 12h30 / 13h30 – 17h

Pour rappel, Loc'h infos services, offre, dans un même lieu, un ensemble de services de proximité et propose un accompagnement dans les démarches de la vie quotidienne. Il accueille, conseille les usagers et les professionnels dans leurs démarches et les oriente vers les partenaires adaptés.

Loc'h info services - 67 rue du Général de Gaulle 56390
Grand-Champ 02.97.61.40.16 lochinfoservices@gmvagglo.bzh

Déchetterie de Locmaria Grand-Champ

Horaires d'hiver :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi :
9 h 30 – 11 h 50 / 14 h 00 – 17 h-50

Mardi : fermé

Samedi : 9 h 30 – 12 h 35 / 13 h30-17 h 50



FNATH

ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE

LA FNATH, des professionnels et des bénévoles au service des accidentés de la vie. Elle accueille toute personne qui souhaite bénéficier des services de l'association et soutenir l'action de la FNATH en faveur des personnes accidentées, handicapées ou malades.

La FNATH, seule association représentative au plan national de toutes les victimes du travail, accidents ou maladies agit au quotidien pour faire émerger la reconnaissance de nouvelles problématiques, telles que le burn-out, l'exposition à des pesticides ou autres agents chimiques...

Les bénévoles vous apporteront écoute et disponibilité, avec compréhension et empathie et vous présenteront les activités associatives développées. Moyennant une cotisation annuelle, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement juridique personnalisé et d'une prise en charge globale d'ordre administratif dans les démarches de reconnaissance et d'indemnisation. Nos juristes spécialisés vous conseilleront et sont habilités à vous représenter devant les juridictions de sécurité sociale.

Contact

- Section locale de LOCMINE- Reynald ROUSSEL
par email : locmine@fnath5629.org
Permanence le PREMIER JEUDI DE CHAQUE MOIS
à L'ANNEXE DE LA MAIRIE DE LOCMINE DE 9H à 10H à compter de JANVIER 2022
ACCUEIL TELEPHONIQUE DU LUNDI AU VENDREDI
AU 02 97 64 30 04
- Bureau à Lorient : 5 Rue Maître Esvelin
Tel 02 97 64 30 04 - Email : groupelement@fnath5629.org



L'HIVER ARRIVE... ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences sur la santé. Provoquant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).
- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

- 1 Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 Arrêtez si possible les appareils à combustion.
- 3 Évacuez au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 Appelez les secours :
112 : Numéro unique d'urgence européen
18 : Sapeurs Pompiers
15 : Samu
- 5 Ne réintégrez pas les lieux avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.

VŒUX DU MAIRE

En raison de l'augmentation de l'épidémie de Covid, et selon les mesures sanitaires en vigueur susceptibles d'être mises en place d'ici là, la cérémonie des vœux du Maire pourrait être annulée.

En ce cas, les vœux pourraient être adressés par vidéo début janvier.

Le Maire, le Conseil Municipal, les membres du CCAS et le personnel communal souhaitent à toutes et à tous de belles fêtes, et une bonne année 2022 !

Soyez prudents, et prenez soin de vous et de vos proches !

ETAT CIVIL

Naissances : Nahia BAZIN, 22/11 – Mélio LE CORRE, 26/11

Mariage :

Décès : Didier LE GOUEFF, 16/11/2021